

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 1 : faire émerger les PME du futur</b>	<b>A1</b>
<b>Appui aux filières, croissance bleue et croissance numérique</b>	<b>517</b>

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 modifié par le règlement de la Commission n° 2020/972 du 2 juillet 2020 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 modifié par le règlement de la Commission n° 2020/972 du 2 juillet 2020 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le régime cadre n°SA. 59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023
- VU** le régime cadre SA SA.58995 relatif aux aides à la RDI pour la période 2014-2023,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L 1611-4 et L 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 mars 2017 approuvant le Plan régional pour l'industrie du futur,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant le plan « Ensemble pour innover : la Région aux côtés des entreprises pour stimuler la compétitivité »,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant

le plan d'actions pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire,

**VU** la délibération du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019 approuvant le plan de prévention et de gestion des déchets auquel est annexé le plan d'action économie circulaire,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

**ENTENDU** Delphine COAT-PROU, Brigitte NEDELEC, Lucie ETONNO, Pascal GANNAT, François PINTE, Christophe CLERGEAU, Paul JEANNETEAU

Après en avoir délibéré,

1 - Soutenir les pôles de compétitivité, structures d'animation de filière, centres techniques et technopole avec un objectif renouvelé d'efficacité au service des entreprises

**ATTRIBUE**

une subvention d'un montant de 50 000 € (AE) sur une dépense subventionnable de 201 500 € HT à l'association Menuiserie Avenir de Montaigu-Vendée (85) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2021,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 50 000 €,

**APPROUVE**

les termes de la convention attributive correspondante présentée en 1.1 annexe 1,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**ATTRIBUE**

au Pôle Achats Supply Chain Atlantique une subvention de 280 000 € sur une dépense subventionnable de 824 500 € HT pour le soutien à son plan d'actions 2021,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante,

**AUTORISE**

la CARENE à apporter une subvention de 97 500 € au PASCA,

**APPROUVE**

les termes de la convention figurant en 1.1 annexe 2,

**AUTORISE**

la dérogation à l'article 12 du règlement budgétaire et financier relatif aux modalités de versement des aides régionales,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**ATTRIBUE**

à l'association PROXINNOV une subvention de 265 000 € (AE) sur un montant subventionnable de 1 678 531 € HT au titre de son plan d'actions 2021,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante,

**AUTORISE**

la Roche-sur-Yon Agglomération à apporter une subvention de 30 000 € à PROXINNOV,

**APPROUVE**

les termes de la convention attributive correspondante figurant en 1.1 annexe 3,

**AUTORISE**

la dérogation à l'article 12 de la partie V du Règlement budgétaire et financier adopté les 20 et 21 décembre 2017 concernant les modalités de versement des aides en accordant un acompte à la signature de la convention de 50%,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final flourish.

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs